

# Soludactone 100 mg et 200 mg, lyophilisat et solution pour usage parentéral – [canrénoate de potassium / trométamol]

PUBLIÉ LE 18/07/2023 - MIS À JOUR LE 05/03/2026

## ARRÊT DE COMMERCIALISATION 01/11/2023

### DCI

Canrénoate de potassium/trométamol

### Indications

Affections médicales et chirurgicales comportant un hyperaldostérionisme et un risque de déplétion potassique.

- Chirurgie :
  - Prophylaxie des troubles électrolytiques post-opératoires et de leurs conséquences
  - Chirurgie cardiovasculaire : prophylaxie des troubles du rythme secondaires per et post-opératoires (extrasystole auriculaire ou ventriculaire, fibrillation auriculaire)
- Médecine :
  - Œdèmes de l'insuffisance cardiaque,
  - Ascites cirrhotiques.
- En thérapeutique adjuvante des états hypokaliémiques en particulier lorsque l'hypokaliémie constitue un facteur aggravant :
  - Troubles du rythme avec hyperexcitabilité myocardique
  - Intoxication digitalique.

### Laboratoire exploitant

Pfizer

### Observations particulières

- Arrêt de commercialisation
- Depuis le 01/11/2023 : è Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Aldactone 10 ml Canrenoat 200 mg/100 ml, Injektionslosung initialement destinées au marché allemand

↓ Lettre d'information du laboratoire Esteve Pharmaceuticals S.A.S. en date du 20/02/2026 à l'attention des professionnels de santé ↓ RCP de la spécialité importée en français (31/10/2023)

*Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes- répartiteurs vers l'étranger ou aux distributeurs en gros à l'exportation est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).*

*Cette mesure d'interdiction doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.*

## Arrêt de commercialisation de Soludactone : recommandations de l'ANSM

Le laboratoire Pfizer ne commercialisera plus Soludactone 100 mg et Soludactone 200mg, lyophilisat et solution pour usage parentéral, en raison de contraintes au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

---